

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le douze novembre deux mille vingt et un, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix-huit novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures et trente minutes, sous la présidence de M. VASTEL Laurent, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés : BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), RADOARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline à partir du point 7).

Absente : Mme GOUJA Sonia (de l'ouverture de la séance jusqu'au point 7).

Absents excusés : LAFON Dominique (point 18), BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique) (point 18).

Secrétaire : M E. Le Rouzes est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 30 septembre 2021 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 à l'unanimité des suffrages exprimés.
Mme GOUJA Sonia, absente, Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel et M. BOUCLIER Arnaud, arrivés en retard, n'ont pas participé au vote.

➤ FINANCES

1- **Budget 2021 Ville : Décision Modificative n°3.**

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, approuve la décision modificative numéro 3 du budget principal communal 2021.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, votent contre]

[POGGI Léa-Iris s'abstient]

2- Convention de gestion de services relative à la médiathèque entre l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la convention de gestion de services relative à la médiathèque avec l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris, et autorise le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant ou document y afférent, pour autant que les crédits nécessaires aient été budgétés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

3- Subvention complémentaire accordée à l'Etablissement Public Administratif CCJL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer à l'Etablissement Public Administratif CCJL une subvention complémentaire exceptionnelle de 30 000.00 €.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ URBANISME ET AMENAGEMENT

4- Convention de mise à disposition de services entre l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses pour la résorption de l'habitat indigne.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services entre l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses ainsi que les éventuels avenants y afférents à condition que les crédits correspondants aient été inscrits au Budget Communal.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

5- Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les études et la réalisation du projet de reconstruction et reconfiguration du stade d'athlétisme, des terrains de sports du stade et du gymnase du Panorama.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la convention pour les études et la réalisation du projet de reconstruction et reconfiguration du stade d'athlétisme, des terrains de sports du stade du Panorama et du gymnase du Panorama à Fontenay-aux-Roses entre la Ville de Fontenay-aux-Roses et l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, Madame Gabriela REIGADA, 1^{ère} adjointe au Maire, à signer ladite convention de maîtrise d'ouvrage unique ainsi que toutes les pièces afférentes, dont ses éventuels avenants.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, MERGY Gilles, POGGI Léa-Iris, votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, s'abstiennent]

6- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à Vallée Sud Aménagement pour les études et la réalisation du projet de rénovation du stade et du gymnase du Panorama.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les études et la réalisation du projet de reconstruction et la reconfiguration du complexe sportif du stade du Panorama, sis route du Panorama 92260 Fontenay-aux-Roses, et ce sous réserve de l'approbation par le Conseil de Territoire de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris et la Ville de Fontenay-aux-Roses visé à cette délibération,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, Madame Gabriela REIGADA, 1^{ère} adjointe au Maire, à signer ledit contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage ainsi que toutes les pièces afférentes, dont ses éventuels avenants.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI

Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, MERGY Gilles, POGGI Léa-Iris, votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, s'abstiennent]

Suspension de séance à 21h30.
Réouverture de séance à 21h44.

7- Actualisation du taux de la taxe d'aménagement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- maintenir le taux de la part communale de la taxe d'aménagement, hors secteurs majorés, à 5 %, sur le territoire de Fontenay-aux-Roses,
- maintenir la valeur forfaitaire des aires de stationnements non comprises dans la surface imposable de la construction à 5 000 €,
- fixer le taux majoré de la part communale de la taxe d'aménagement à 9 % sur les secteurs « carrefour de la Cavée », « Boucicaut Nord », « Blagis-Paradis » et « l'îlot Scarron » tels que définis à la présente délibération,
- instaurer un taux majoré de la part communale de la taxe d'aménagement à 18 % sur les secteurs « Ilot L.C.I.E. » et « Ilot Lombart », tels que définis à la présente délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ VIE ASSOCIATIVE

8- Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'Association Sportive Fontenaisienne (ASF).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prolonger la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Fontenay-aux-Roses et l'ASF pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois, à compter du 1^{er} janvier 2022, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention ainsi que tout document afférent.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE

Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

9- Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'Association Le Manège aux jouets.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prolonger la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Fontenay-aux-Roses et l'association Le Manège aux jouets pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois, à compter du 1^{er} janvier 2022, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention ainsi que tout document afférent.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

[GAGNARD Françoise, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, ne prennent pas part au vote]

➤ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

10- Charte d'engagement de la Maison Sport Santé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la reconnaissance du projet de Maison Sport Santé de la Ville de Fontenay-aux-Roses et autorise la signature de l'engagement Maison Sport Santé.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ SOCIAL-MAISON DE QUARTIER DES PARADIS

11- Adhésion de la commune de Fontenay-aux-Roses à l'Observatoire National de l'Action Sociale

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve l'adhésion de la Ville de Fontenay-aux-Roses à l'Observatoire National de l'Action Sociale, au titre du collège « Collectivités

locales », du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif ou consécutif à cette adhésion.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ EDUCATION

12-Convention de subventionnement avec l'association Escrime Pour Tous dans le cadre de l'appel à projets activités de découverte sportive.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la convention de subventionnement avec l'association Escrime Pour Tous, et accorde à l'association une subvention d'un montant total de 3 140€ (1 380€ au titre de l'année 2021 et 1 760 € pour l'année 2022),
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération et à signer tous les actes y afférents.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ COMMANDE PUBLIQUE

13-Avenant n°1 de transfert de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la Halle aux comestibles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le transfert de la délégation de service public relative à l'exploitation de la Halle aux comestibles de la S.A.S GERAUD & ASSOCIES vers la S.A.S LES FILS DE MADAME GERAUD et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ JURIDIQUE

14- Approbation d'un protocole transactionnel entre la commune et la société Gosse Entreprise et Ingénierie (GEI) concernant le marché public de travaux portant sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve le protocole transactionnel entre la commune et la société GOSSE ENTREPRISE ET INGENIERIE (GIE) concernant le marché public de travaux portant sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, POGGI Léa-Iris, votent pour]

SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, s'abstiennent]

➤ RESSOURCES HUMAINES

15- Revalorisation du taux des vacataires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- fixe le mode de rémunération des vacataires sur la base des taux horaires brut suivants :

- Pause méridienne instituteur : 10,48 €
- Surveillance des points écoles : 10,48 €
- Manutention sur l'événementiel : 10,48 €

- précise que les taux de ces vacations pourront être automatiquement revalorisés dès lors que le relèvement du SMIC aura pour effet de rendre ces taux horaires inférieurs au minimum légal.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

16- Actualisation du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- crée l'emploi suivant :

- un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet

- autorise que dans l'hypothèse où cet emploi ne pourrait être pourvu par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels dans le cadre de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Les contractuels seraient recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article 3-1 et 3-2 de la loi, pour les emplois de catégorie A B C ou faisant référence à l'article 3-3 de la loi pour les emplois de catégorie A ou faisant référence à l'article 38.

Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ MOTIONS

17°- Motion sur les antennes relais déposée par Gilles Mergy, Conseiller municipal

« Depuis la loi Elan du 23 novembre 2018, les décisions d'urbanisme autorisant ou ne s'opposant pas à l'implantation d'antennes relais demandées par les opérateurs téléphoniques ne peuvent pas être retirées.

Par conséquent, il devient encore plus crucial de prévoir en amont de toute délivrance d'une autorisation explicite ou tacite une véritable concertation avec les riverains et les habitants de notre commune.

Cette concertation doit à la fois porter sur les besoins d'amélioration de la couverture 4G voire 5G dans notre commune, les lieux d'implantations possibles pour ces antennes, la nature des installations susceptibles d'être acceptées...Elle doit être organisée sous la responsabilité de la municipalité en présence de représentants de l'opérateur, du régulateur (ARCEP) et d'experts indépendants.

Considérant que cette phase de concertation obligatoire permettra de faire progresser la démocratie locale dans notre commune, le Conseil municipal adopte la motion suivante :

Dès réception d'une demande d'implantation d'une antenne téléphonique dans notre commune (sur le domaine privé ou sur le domaine public municipal ou départemental), le Maire organise, avant de délivrer une éventuelle autorisation, une réunion publique de concertation à laquelle sont conviés les riverains et les habitants de la commune, les élus municipaux, les représentants de l'opérateur téléphonique et du régulateur (ARCEP). Un expert indépendant est également convié.

A l'occasion cette réunion, le Maire soumet aux participants une proposition d'avis favorable (le cas échéant avec réserves ou conditions suspensives) ou défavorable.

Si l'assemblée adopte un avis défavorable, le Maire s'engage à refuser la demande d'implantation. »

Motion rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie. LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, votent contre]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

18°- Motion pour un plan « arbres » à Fontenay-aux-Roses déposée par Maxime MESSIER, Conseiller Municipal

« Ces dernières années à Fontenay-aux-Roses, de multiples abattages d'arbres ont eu lieu lors de travaux d'aménagement ou de projets immobiliers. Voici quelques exemples notables :

- Avenue Jean Moulin : une quarantaine d'arbres abattus et non remplacés entre le Carrefour des Mouilleboeufs et la rue Briant (2015 et 2019) : les emplacements des arbres sont toujours visibles au sol
- Rue des Pierrelais : une cinquantaine de grands arbres abattus et remplacés par une quarantaine d'arbres plus petits (2018-2019)
- Avenue Lombart : 5 arbres abattus et non replacés devant la maison de retraite du parc (2020)
- Place de Gaulle : une quinzaine d'arbres abattus du côté ouest de la place et remplacés par des arbres plus petits (2019)
- Rue des Pottiers : 4 grands peupliers abattus dans le cadre d'un projet immobilier (2021)
- Rue Marx Dormoy : 2 grands chênes abattus dans le cadre du projet immobilier dit « Le Majestic » (2020)
- Coulée Verte : 2 arbres abattus pour faire un parking automobile rue Georges Bailly (2019)
- Coulée Verte : plusieurs arbres abattus pour faire les nouveaux vestiaires de rugby (2021)

Sur la plupart de ces exemples, il n'y avait pas de justification sérieuse pour abattre ces arbres. Soit il s'agissait de « faire de la place » pour des constructions d'immeubles. Soit il s'agissait d'abattage dans le cadre de travaux de réfection de la voie publique. Malgré les discours rassurants, les arbres ne sont pas toujours remplacés, ou en tout cas pas dans la même quantité. Il me semble qu'il faut changer d'état d'esprit en s'obligeant à aménager la ville AVEC les arbres tels qu'ils sont, et non pas à leur détrimement.

Ainsi petit à petit, le nombre d'arbres à Fontenay-aux-Roses diminue. Or les arbres jouent un rôle de premier plan en ville. En effet, par leur couverture ombrageuse et par le phénomène d'évapotranspiration, ils contribuent à rafraîchir nos villes. Ce rôle de « rafraîchisseur » est d'autant plus important que nos villes connaissent des canicules estivales de plus en plus nombreuses et de plus en plus fortes. Et que cela ne va malheureusement pas s'arranger quand on voit l'échec récent de la COP26 qui a abouti à des promesses de réduction d'émissions de gaz à effet de serre insuffisantes, nous menant à un réchauffement catastrophique de +2,7°C. Et encore, on n'est pas certain que ces promesses soient tenues...

Motion :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses décide d'établir un plan « arbres » pour la commune pour :

- Faire un état des lieux exhaustif des arbres existants sur la voie publique
- Etablir une règle de préservation par principe des arbres existants
- Limiter les abattages d'arbres sur la voie publique aux seuls cas de péril pour la sécurité des habitants ou de maladie susceptible de contaminer les arbres voisins
- Prévoir des plantations d'arbres nouveaux en identifiant tous les espaces disponibles susceptibles d'en accueillir
- Prévoir une aide financière à la plantation d'arbres dans les jardins privés (en pavillons ou copropriétés), sur le modèle de la ville de Sceaux »

Motion rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique (pouvoir à GAGNARD Françoise), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, votent contre]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au 16 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit et 20 minutes le 19 novembre 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME 23 NOV. 2021

Fontenay-aux-Roses, le

Le Maire

Laurent VASTEL



POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie